



Consultation sur le calendrier scolaire 2017-2018

À LIRE ATTENTIVEMENT :

- Il doit y avoir entente négociée entre l'A.P.L. et la Commission scolaire **uniquement sur la date du début et de la fin de l'année scolaire 2017-2018** (Clause 8-4.01).
 - Après consultations de l'A.P.L. et de divers intervenants sur les dates des journées pédagogiques, les dates du congé de Noël et les dates de la semaine de relâche, la Commission scolaire adopte le calendrier.
- N.B. : Pour la relâche, **les syndicats et les commissions scolaires de la région de Montréal** ont choisi la 1^{re} semaine pleine de mars.

A - Entre le début et la fin de l'année scolaire, il doit y avoir 200 jours de travail.

NB : Les 200 jours de travail doivent se situer normalement entre le 1^{er} septembre et le 30 juin (année scolaire). Nous acceptons de commencer en août afin de bénéficier d'une semaine de relâche. Il ne devrait donc pas y avoir plus que cinq jours ouvrables en août pour avoir **cinq jours** de relâche en mars. La Commission scolaire nous présente, cette année, un projet avec **six jours** en août.

Calendrier scolaire 2017-2018						
Formation des jeunes						
Projet de consultation						
Juillet 2017						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
Août 2017						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
Septembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
Octobre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
Novembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
Décembre 2017						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
Janvier 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
Février 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			
Mars 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
Avril 2018						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
Mai 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
Juin 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
Sommaire						
Journées de classes				180	Premier jour de classe: 30 août 2016	
Journées pédagogiques fixes				15	Dernier jour de classe: 21 juin 2017	
Congés				16+1		
Semaine de relâche				5		
Journées pédagogiques conditionnelles				2		
Journée pédagogique bassin				à déterminer (1)		
Journées pédagogiques école				à déterminer (2)		



CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

ÉCOLE : _____

- N.B. Selon la clause 8-4.01, l'année scolaire est du 1er septembre au 30 juin suivant à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat.
- N.B. Si nous désirons une semaine de relâche de 5 jours en mars, il faut débiter l'année scolaire en août pour assurer 200 jours de travail.

HYPOTHÈSES

A – Notre choix pour la date de début et fin de l'année scolaire et congé des fêtes.

Date de début et fin de l'année scolaire	
1 Première hypothèse – Projet de la CSDGS	
<input type="checkbox"/> Début de l'année	Fin de l'année
24 août	28 juin
avec 4 journées pédagogiques	Avec 4 journées pédagogiques

Congé des fêtes	
A Première hypothèse – Projet de la CSDGS	
<input type="checkbox"/>	25 décembre au 5 janvier
	+ 1 journée pédagogique le 8 janvier

2 Deuxième hypothèse	
<input type="checkbox"/> Début de l'année	Fin de l'année
25 août	29 juin
avec 4 journées pédagogiques	Avec 4 journées pédagogiques

B Deuxième hypothèse	
<input type="checkbox"/>	22 décembre au 4 janvier
	+ 1 journée pédagogique le 5 janvier

3 Autre hypothèse	
<input type="checkbox"/> Début de l'année	Fin de l'année
_____	_____
_____	_____

C Autre hypothèse	
<input type="checkbox"/>	_____

NB : Assurez-vous que votre hypothèse comporte 200 jours de travail.

B – Des journées pédagogiques en cours d'année

1 Êtes-vous d'accord avec le projet de la commission scolaire ? OUI NON

2 Si non, quelle répartition proposez-vous ?

Commentaires

(À REMETTRE À VOTRE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ AU PLUS TARD VENDREDI, LE 1^{er} DÉCEMBRE 2016)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!